IN FINE
audit

AB SPORT GAME

Certificat tenant lieu de certificat du dépositaire

établi par le commissaire aux comptes

Augmentation de capital libérée par compensation
avec des créances liquides et exigibles sur la Société

Article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce

IN FINE
audit

AB SPORT GAME

Société par actions simplifiée au capital de 60 500 euros
Siège social : 17 montée du Commandant Robien – 13011 Marseille
493 473 318 RCS Marseille

Certificat tenant lieu de certificat du dépositaire

établi par le commissaire aux comptes

Certificat tenant lieu de certificat du dépositaire

Augmentation de capital libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société

Article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce

Au Président de la société AB SPORT GAME,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné par décision de l'associée unique du 24 juillet 2026 à l'effet d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir ce certificat.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- la souscription de la société BBL, société par actions simplifiée au capital de 4 500 euros, dont le siège social est situé 97 avenue William Booth – 13012 Marseille, immatriculée sous le numéro 830 619 672 RCS Marseille, associée unique de la Société, **à l'élévation du nominal de 1 945,88 euros par action (nouveau nominal de 2 550,88 euros)** de la société AB SPORT GAME, à l'occasion d'une augmentation du capital d'un montant de 194 588 euros décidée par l'associée unique le 5 août 2026, portant le capital social de 60 500 euros à 255 088 euros ;
- la déclaration **incluse dans le procès-verbal des décisions de l'associée unique du 5 août 2026** manifestant la décision de la société BBL de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la Société ;
- l'arrêté de compte établi le **5 août 2026** par le Président de la Société, duquel il ressort que la société BBL possède sur la société AB SPORT GAME une créance de **647 566,68 euros**, **dont 194 588 euros utilisés pour libérer par compensation l'élévation du nominal souscrite** ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus, **à hauteur de 194 588 euros**, permettant de constater la libération de l'augmentation du capital.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Marseille, le 05 août 2026

Le commissaire aux comptes



IN FINE AUDIT
Quentin LOSILLA
Commissaire aux comptes